



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2021

Présents

Stéphane GROBETY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Marc DUPRAZ
Rémi FOUCHAULT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)
Thierry ARN (adjoint)

Excusée

Catherine LCHAT

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
(Procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
 2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG
 3. Projet de loi PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (membres suppléants dans les conseils municipaux) : consultation
 4. Travaux de mise en séparatif 1^{ère} étape : suivi
 5. Ouverture d'un crédit de construction collecteur collectif privé Impasse des Jumelles : délibération
 6. Projet de bibliothèque - discussions
 7. Communications de l'exécutif
 8. Divers
 9. Questions du public
-

Le président, Stéphane Grobéty, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers pour leur présence. Il excuse l'absence de Catherine Lachat.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.



2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG

Après présentation de la décision par le président, personne ne s'oppose à celle-ci.

3. Projet de loi PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (membres suppléants dans les conseils municipaux) : consultation

Stéphane Grobéty rappelle que le CM précédent s'était déjà prononcé négativement sur ce projet de loi. Hubert Dethurens pense que cette proposition émane des partis politiques qui ont besoin des jetons de présence, essentiellement les partis d'extrême gauche. Le maire ajoute que, pour les petites communes, il est déjà compliqué de trouver suffisamment de conseillers municipaux et que les suppléants risquent de ne pas être convoqués très souvent. Avec l'accord du CM, le président propose de répondre négativement à cette proposition de projet de loi.

4. Travaux de mise en séparatif 1^{ère} étape : suivi

Stéphane Grobéty passe la parole au maire qui explique que les travaux reprendront début février sur la route de l'Eaumorte en direction du Four-Banal, puis sur la route des Rupettes. La route de l'Eaumorte devra être fermée à la circulation, excepté pour les riverains, pendant environ 2 mois, puis sera à nouveau accessible, lorsque la route des Rupettes sera fermée.

Les habitants concernés seront convoqués prochainement pour recevoir les informations des implications du chantier, notamment pour les accès et les parkings. Le maire ajoute qu'il est conscient des nuisances, en particulier pour la boulangerie, mais que ces travaux sont inévitables.

Hubert Dethurens ajoute qu'il est très inquiet qu'un nouveau confinement risque de bloquer et retarder le chantier.

Catherine Koumrouyan explique que, lors de cette prochaine étape, toutes les lignes de bus seront déviées par l'extérieur du village avec des arrêts provisoires sur la route de la Parraille et la Vy-Neuve. Lorsque les travaux débiteront sur la route des Rupettes, le trafic pourra à nouveau reprendre par la route de l'Eaumorte, y compris pour les bus. Un tous-ménage sera distribué cette semaine pour informer l'ensemble des habitants des mesures prises.

Maxime Dethurens s'inquiète que les automobilistes transitent par la route du Lavoir et suggère de la bloquer à hauteur de la fontaine. Hubert Dethurens répond que cette voie est interdite à la circulation, sauf riverains, et qu'il fera intervenir la police si cela s'avérait nécessaire.

Catherine Koumrouyan suggère d'informer les parents des élèves résidant à Soral pour qu'ils passent par la Feuillée, lorsqu'ils conduisent leurs enfants à l'école.



5. Ouverture d'un crédit de construction collecteur collectif privé Impasse des Jumelles : délibération

Le président rappelle que les différents éléments financiers sont à la disposition du CM et que ce crédit ne sera utilisé que si les travaux ont effectivement lieu. Catherine Koumrouyan ajoute que tous les riverains ont maintenant signé le tableau de répartition des coûts, mais que trois d'entre eux cherchent encore un financement et ont demandé un délai à fin janvier. Elle ajoute que l'amortissement ne concernera que le montant effectivement dépensé ; si les travaux ne se font pas, seul le crédit d'étude sera amorti. Hubert Dethurens précise que les privés en attente de financement sont actuellement en conflit avec leur promoteur. Il n'est pas certain qu'une solution puisse être trouvée rapidement.

Stéphane Grobéty procède à la lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 420'850 F destiné à la réalisation de collecteurs collectif privés d'assainissement des eaux sis impasse des Jumelles

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013 ;

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs à l'impasse des Jumelles pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;

vu le crédit d'étude voté par le conseil municipal en date du 15 juin 2020 ;

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil SD ingénierie par le maire pour l'étude de ce projet d'assainissement unitaire de statut collectif-privé, visant à mettre à disposition de l'ensemble des riverains du secteur de l'impasse des Jumelles un réseau séparatif répondant aux critères d'incorporation au réseau secondaire communal ;

vu le projet de construction élaboré par le bureau d'ingénieur SD ingénierie et sa validation par l'Office cantonal de l'eau ;

vu l'approbation par la commune de participer à cette opération jugée d'intérêt public, conformément à la loi sur les eaux (L 2 05.01) et à son règlement d'exécution ;

vu la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux et l'adjudication à l'entreprise Soraco SA pour un montant de 338'690 F et le mandat de direction technique confié au bureau SD ingénierie ;

vu l'approbation de tous les propriétaires concernés par le projet de clé de répartition déterminant le montant à charge de chaque partie, selon le tableau de répartition des quotes-parts privées / publique, signé par chaque partie et ayant valeur d'engagement, annexé à la présente délibération ;

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire, Office cantonal de l'eau, plus particulièrement Service de la planification de l'eau, et la validation du projet par ce dernier, valant autorisation de réaliser les travaux ;

vu l'examen en cours du dossier par l'Office cantonal de l'eau et par le Conseil du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) pour la prise en charge financière de la quote-part communale des travaux de construction par le FIA et sa promesse d'octroi du financement ;



vu l'information détaillée faite aux propriétaires concernés du secteur lors de plusieurs présentations en présence de l'Office cantonal de l'eau ;

vu l'information détaillée sur le projet et son financement transmise au conseil municipal en séance du 14 décembre 2020 ;

vu le plan financier annexé à la présente délibération ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de 420'850 F, destiné aux travaux de construction des collecteurs collectif privés d'assainissement des eaux du secteur sis impasse des Jumelles.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense de 420'850 F, à laquelle il y a lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le 15 juin 2020 de 35'000 F, soit un montant total de 455'850 F qui sera amorti au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.156.33003.002, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.*
- 4. De prendre acte que ce crédit sera financé selon le tableau de répartition signé par les parties :
 - pour un montant de 226'288 F représentant la quote-part des propriétaires privés liés à l'opération, comptabilisée dans le compte d'investissement 7206.156.63700.928 ;*
 - le solde représentant la quote-part communale de 194'562 F étant financé au moyen des loyers versés par le FIA, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.156.46120.928.**
- 5. D'autoriser le maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.*

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents, soit par 9 voix POUR.

6. Projet de bibliothèque - discussions

Le président passe la parole à Laurent Zimmermann qui relate avoir été contacté par Catherine Lachat qui souhaitait soumettre au conseil municipal son idée d'intégrer une petite bibliothèque dans le cadre du projet de la rénovation de la salle communale. En l'absence de Catherine Lachat, le président propose de reporter le sujet au prochain CM.

Andreea Capitanescu Benetti suggère de prendre contact avec la bibliothèque de Bernex.



7. Communications de l'exécutif

- *Sorties de ski* : Hubert Dethurens annonce qu'au vu de la situation sanitaire et d'entente avec la commune de Soral, les sorties de ski sont annulées cette année.
- *Recours travaux mairie* : Hubert Dethurens rappelle avoir été convoqué le 23 décembre au Tribunal pour une audition, en tant que témoin, dans l'affaire qui oppose l'architecte de la commune à l'Office des autorisations de construire, précisément le Service des monuments et sites. Le maire rapporte que le Tribunal a manifesté son désaccord avec le département sur le montant de l'amende, qui semble exagéré, et sur le fait qu'elle soit adressée à l'architecte. Un délai a été donné au département jusqu'à mi-février pour formuler une proposition acceptable. Le maire est plutôt mitigé, car il doute que l'Etat modifiera sa position. Il ajoute que, lors de l'audition, un mail datant de décembre 2018, a été présenté par le département évoquant la volonté de fermer le chantier, en raison des travaux sur la dalle. Or, cette décision n'a jamais été suivie d'effet, le département se justifiant d'un manque de personnel. Nous restons dans l'attente des nouvelles du Tribunal.
- *Places de crèche* : Thierry Arn annonce que la convention pour les places de crèche a bien été reçue. Des questions restent ouvertes et une rencontre avec les responsables à Aire-la-Ville est prévu en fin de semaine. La population sera avisée par tous-ménage des modalités d'inscription. Hubert Dethurens ajoute avoir lu dans la presse que les communes se plaignent d'être dans l'ignorance des usagers des places de crèches qu'elles financent. Le maire estime surtout qu'il est important de trouver une solution si l'une de nos places n'était pas utilisée, pour ne pas payer « dans le vide ». Thierry Arn précise que la commune, en tous cas pour cette première année, souhaite connaître qui sont les personnes requérantes et c'est pourquoi les demandes transiteront par la mairie. Il encourage les conseillers à informer la mairie de toute inscription à la crèche, dont ils auraient connaissance.

8. Divers

- *Déprédations jeunes* : Christian Bovier annonce avoir été contacté par une conseillère municipale de Soral pour solliciter une discussion entre les commissions sociales des deux communes sur cette problématique. Jean-Pierre Gantner rappelle avoir contacté le BUPP à ce sujet, des groupes de jeunes se réunissant, notamment dans le préau de l'école, très régulièrement. Il ajoute qu'un autre groupe se retrouve également dans un bois privé à l'entrée du village. Pour rappel, la police ne se déplace pas pour ce type de problèmes, ayant d'autres situations plus urgentes à régler. Une discussion s'engage entre les conseillers pour trouver d'éventuelles solutions : une milice villageoise, des caméras de surveillance, des interventions sur les réseaux sociaux, créer un blog, etc. Pour rappel, l'utilisation des caméras de surveillance est problématique, car, selon le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, par



exemple sur les déchets, la loi ne permet pas de verbaliser sur la base d'images de vidéosurveillance.

- *Chemin piétonnier* : Samantha Bavaud Bocion a été approchée par une citoyenne à propos d'un éventuel cheminement piéton entre l'école et les Mouilleuses. Thierry Arn répond qu'un projet figure en effet sur le Plan directeur des chemins piétons (adopté par le CM le 14 mai 2012), via le chemin des Reblets. Hubert Dethurens ajoute qu'il n'est pas encore prévu d'ouvrir un tel cheminement, mais qu'il devra être envisagé lors de constructions futures dans ce secteur. Cette réalisation sera assez complexe, car partiellement en zone agricole. En outre, certains riverains du chemin des Reblets ne sont pas favorables à ce projet. Catherine Koumrouyan précise que, si nécessaire, ce cheminement pourrait entrer en force, étant donné que ce plan directeur a été validé par le Conseil d'Etat.
- *Locatifs* : Jean-Luc Baur rapporte que les fissures de l'appartement de son voisin n'ont toujours pas été réparées. Thierry Arn prendra contact avec l'entreprise en charge des travaux.
- *Dons aux associations* : Catherine Koumrouyan avise le CM que les courriers de remerciement des associations, ayant reçu un don en fin d'année 2020, sont à la disposition des conseillers.
- *Commission des bâtiments* : Laurent Zimmermann avise que les commissions, qui doivent traiter du local du marché et de la rénovation du bâtiment de la salle communale, seront convoquées lorsque la situation sanitaire sera meilleure.
- *Aînés* : Hubert Dethurens déplore ne pas avoir pu recevoir nos aînés pour Noël et espère avoir l'occasion d'organiser un banquet à Pâques. Si cela n'était toujours pas possible, Jean-Pierre Gantner propose d'offrir un panier garni de produits locaux qui sera distribué personnellement par les membres du conseil, ce qui permettrait de rencontrer chaque aîné et, éventuellement, d'identifier des besoins spécifiques. Jean-Pierre Gantner ajoute en outre avoir été contacté par une villageoise qui souhaite créer un fonds pour les personnes dans le besoin en raison de la crise COVID. Toutefois, des aides existent déjà et sont mentionnées dans le prochain tous-ménage. Hubert Dethurens ajoute que la commune est bien entendu à disposition si nécessaire. Marie Ducret Gauthey s'inquiète que des personnes seules ne soient pas identifiées. Catherine Koumrouyan répond qu'au printemps dernier, le secrétariat a contacté personnellement les aînés, seuls ou ne disposant pas de famille dans le village, et tous étaient accompagnés, soit par des voisins, soit par l'IMAD ou un organisme équivalent. En complément, Jean-Pierre Gantner annonce que les jeunes atteignant leur majorité cette année recevront un bon de CHF 50.00 dans une librairie, la soirée des promotions citoyennes n'ayant pas lieu.
- *Rénovation du stade* : à la question de Jean-Luc Baur concernant l'avancée du projet, le maire répond que, malheureusement, la séance prévue en novembre a dû être annulée et sera reportée à des temps meilleurs. Hubert Dethurens déplore que la situation sanitaire ne permette pas d'avancer sur les différents



projets en cours. Il est bien conscient que ce début de législature n'est pas très motivant pour les conseillers. Le président suggère que les commissions pourraient tout de même programmer des séances en vidéoconférence. Laurent Zimmermann estime que rien ne presse et que, par exemple, la rénovation de la salle communale nécessitera de se rendre sur place pour repenser l'espace, ce qui est problématique actuellement. Le maire ajoute que les travaux de mise en séparatif représentent déjà beaucoup de travail pour l'administration communale. La rénovation de la salle communale n'est en effet pas urgente et nécessite de considérer l'ensemble du bâtiment, dont un locatif.

9. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 20h35.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale